



VILLE DE mondeville

# DEMANDE DE LOCATION SALLE MUNICIPALE

## Salle des fêtes (2 route de Rouen)

- Salle de 150 places assises, sans scène  
 Salle de 350 places assises, avec scène non modulable

## Salle rue Pasteur - Arrêt de la musique et départ des occupants à 23h30.

- Salle P. Esnault de 110 personnes assises, avec scène non modulable

### DEMANDEUR / CONTACT

Organisme (association, collectivité, entreprise, ...) : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### NATURE DE L'OCCUPATION

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

Objet :  Conférence /  Réunion /  Concert (SSIAP) /  Vin d'honneur /  Repas /  Bal /  Spectacle (SSIAP) /  Concours /  Loto /  Autre : \_\_\_\_\_

#### Informations :

Présence d'un orchestre :  Oui /  Non

Ajout matériel éclairage :  Oui /  Non

Entrée payante au public :  Oui /  Non

Présence d'un traiteur :  Oui /  Non

Ajout matériel sono :  Oui /  Non

Installation décors :  Oui /  Non

Barbecue/Rôtisserie :  Oui /  Non

Utilisation local sono :  Oui /  Non

Salle des fêtes uniquement, sauf particuliers

Nombre de personnes attendues (total) : \_\_\_\_\_

Jour(s) et horaire d'occupation de la salle : Le (date) \_\_\_\_\_ de (heure) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le (date) \_\_\_\_\_ de (heure) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le (date) \_\_\_\_\_ de (heure) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### Merci de fournir :

• Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs pour les journées d'occupation (de la prise des clés à la date de l'état des lieux retour), au nom du locataire (à fournir avec la présente demande) ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité du locataire.

• Dépôt de garantie obligatoirement par chèque, au nom du locataire et à l'ordre du trésor public.

*Salle des fêtes : 1 500€ (2 chèques : 1 000€ et 500€)*

*Salles rue Pasteur : 200€*

• Règlement par chèque, au nom du locataire, à l'ordre de la régie scolaire/périscolaire de Mondeville.

• Pour la salle des fêtes, l'application du tarif « week-end » concerne les vendredis, samedis, dimanche, Saint Sylvestre et jours fériés.

**Attention, toute annulation à moins de 30 jours de la date de réservation, fera l'objet d'un règlement complet par le locataire.**

**Le locataire s'engage à louer la salle pour ses propres besoins et à être présent jusqu'à la fin de la manifestation. Si cet article n'était pas respecté, le dépôt de garantie serait systématiquement conservé.**

*Le soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation, en avoir accepté toutes les conditions et s'engage à le respecter intégralement.*

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

### NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

#### Montant de la location

*(à verser au plus tard, un mois avant l'occupation)*

Prix location de la salle : \_\_\_\_\_

Date du règlement : \_\_\_\_\_

Mobilisation d'un SSIAP :  Oui /  Non

Attestation d'assurance fournie :  Oui /  Non

Montant du dépôt de garantie : \_\_\_\_\_

Date remise du dépôt : \_\_\_\_\_

*La location est définitive qu'après paiement par le demandeur du montant total indiqué ci-dessus.*

MONDEVILLE, le

*Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée à la citoyenneté et de la démocratie participative.*

Maryline LELEGARD-ESCOLIVET